

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
OLIVIANNE**



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise OLIVIANNE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

OLIVIANNE			
Date d'adhésion au programme	08/02/2022	Date d'engagement dans le programme	25/09/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2022-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	12/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	09/2022-12/2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La validation en jury de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	4
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives au plan d'action.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Secteurs d'activité	L'entreprise conçoit des micro-forêts urbaines pour créer des îlots de fraîcheur et de biodiversité en ville ou dans les entreprises. La plantation se fait en mode participatif pour reconnecter les citoyens et les équipes à la nature et entre eux. A cette occasion, des sensibilisations à ses bienfaits et aux enjeux environnementaux sont proposées.
Chiffre d'affaires	NC - microentreprise (capital social de 1500€)
Nombre d'employés	Non communiqué
Site web de l'entreprise	https://olivianne.fr/

I.1 Engagements préexistants

L'activité même de l'entreprise (plantation de micro-forêts urbaines) permet de créer un réservoir de biodiversité à tous les niveaux : restauration de sols vivants, implantation d'une grande variété de végétaux locaux (devenus absents à cet endroit) et création d'abri pour les insectes, les oiseaux, voire pour la petite faune. En dehors de son cœur de métier, l'entreprise indique être attentive à ses consommations, aux impacts que ses choix peuvent avoir sur la biodiversité et l'environnement en général.

L'entreprise a rejoint la communauté du Coq Vert (2022), et est mentorée par l'organisme « Entrepreneurs pour la planète » et finaliste du concours « Semeur d'innovation » dans la catégorie « Environnement ».

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Ne souhaitant pas déroger aux préceptes de la méthode Miyawaki, les enjeux prioritaires identifiés par l'entreprise sont les suivants :

- la sécurisation de nos approvisionnements en plants et amendements,
- l'empreinte environnementale des transports (GES),
- la réduction des déchets plastiques,
- la sensibilisation de nos parties prenantes.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 (2022-2026)

Nombre d'actions cœur
de métier 4

Nombre d'actions
complémentaires 1

**Actions cœur
de métier**

- 1. Nous consacrerons un projet par an à la renaturation de milieux pauvres ou dégradés
- 2. Nous travaillerons avec nos parties prenantes à réduire puis supprimer notre consommation de plastique.
- 3. Nous améliorerons notre efficacité énergétique (réduction GES et augmentation de la superficie renaturée).
- 4. Nous formons nos équipes et sensibilisons le public participant aux bienfaits de la nature et à sa préservation

Observation : l'action 4 est à reclasser en action complémentaire puisqu'il s'agit d'une action de formation/sensibilisation

**Action
complémentaire**

- 1. En dehors de notre coeur de métier, nous mettons en place une consommation raisonnée.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies dans l'état des lieux par l'entreprise sont claires et synthétiques.
Les descriptions des actions et notamment les valeurs initiales des indicateurs choisis mériteraient d'être précisés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'activité de l'entreprise semble intrinsèquement favorable à la biodiversité puisqu'elle conçoit des îlots de biodiversité en restaurant certaines continuités écologiques. Son processus de travail tant dans l'implication des parties prenantes que dans le ciblage de ses pressions identifiées inscrit ces bénéfices dans la durée.

Ce plan d'action vient directement en réduction des impacts de l'entreprise sur la biodiversité. Toutefois, il est nécessaire de veiller à ce que les actions proposées et mises en oeuvre contribuent favorablement à la biodiversité dans un processus d'amélioration des pratiques de l'entreprise. Les activités de l'entreprises ayant déjà un impact présumé positif, le caractère additionnel du plan d'action et la cohérence des résultats au vu des enjeux sont difficiles à évaluer. De plus, il est primordial que l'entreprise apporte dans son état des lieux des éléments objectifs (indicateurs d'état, inventaires, etc.) concernant ses contributions positives à la préservation ou à la restauration de la biodiversité. Des éléments sur les conditions d'entretien et de maintien des micro forêts sont également primordiales (consommation en eau ou autres ressources).

Pour aller plus loin, il sera intéressant d'intégrer ce plan d'action et le modèle de l'entreprise dans les référentiels et priorités de restauration des écosystèmes forestiers européens, nationaux et locaux. De plus, les collectivités et les entreprises étant parties prenantes de l'entreprise, une action à l'échelle territoriale se présente comme une piste d'action intéressante.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives au plan d'action

III.1.1 Précision du plan d'action

- Distinguer les indicateurs et objectifs
- Utiliser des indicateurs en valeur relative (pourcentages) plutôt qu'en valeur absolue (ex : nombre de maître-plantateurs formés)
- Préciser le périmètre des activités concernées par le plan d'action (parties prenantes, process particuliers, ...)
- Détailler les étapes intermédiaires et les modes de suivi de la mise en œuvre du plan d'action
- Préciser l'articulation du plan d'action avec les référentiels et priorités de restauration des écosystèmes forestiers européens, nationaux ou/et locaux.
- Préciser le choix des plantations : essences locales, adaptées au changement climatique, le taux de plantations labellisées végétal local.
- Intégrer des indicateurs d'état de biodiversité à l'action 1 : richesse spécifique, comptage d'espèces et diversité des populations...
- Préciser l'état initial des terrains et mesurer l'impact de la surface « désartificialisée » : changement d'usage des sols d'une surface artificielle et imperméable à une surface en pleine terre.
- Se fixer des objectifs quantitatifs sur les personnes à sensibiliser

- Distinguer ce qui fait partie de l'offre de l'entreprise et ce qui constitue des actions supplémentaires (action renaturation), dans le cas d'une action concernant l'offre de l'entreprise, proposer des objectifs plus ambitieux que ceux du précédent plan d'action
- Adresser le sujet de la consommation d'eau d'irrigation dans une action dédiée
- Indiquer les valeurs initiales pour chaque action : par exemple la part initiale des approvisionnements en intrant issus d'un périmètre de moins de 40km. Cela est nécessaire afin d'apprécier la mise en œuvre et l'ambition fixée.
- Compléter l'analyse des enjeux (état des lieux) avec des informations concernant l'impact de l'entreprise sur la consommation d'eau
- Concernant l'autonomie des espaces, préciser le niveau d'autonomie de ces espaces sur la durée (eau, entretien).
- De manière générale, apporter plus de précisions et d'éléments afin que les évaluateurs et le jury disposent de tous les éléments pour évaluer la démarche

III.1.2 Complément au plan d'action

- Mettre en place des indicateurs d'état de la biodiversité, au-delà des indicateurs d'avancement pour les actions où cela est pertinent.
- L'action 3 intègre plusieurs objectifs : d'une part la réduction des émissions de GES liées au transport, d'autre part l'augmentation de la part de l'approvisionnement local pour les intrants et enfin le développement de l'activité de l'entreprise.
- Il serait intéressant de distinguer cela sous forme de 3 actions distinctes afin de permettre de mesurer concrètement les résultats obtenus.
- Dans le cadre du prochain plan d'action, une action pourrait consister à intégrer davantage les enjeux de biodiversité dans les offres de service de l'entreprise auprès de ses clients. Par exemple en proposant un diagnostic biodiversité avant-projet, un suivi de biodiversité dans la durée par un écologue, une orientation des projets vers de la restauration écologique en cohérence avec les enjeux de biodiversité locaux (milieux humides, prairies parfois plus cohérents et bénéfiques que de la forêt).
- L'action 1 serait à conserver dans le cadre du prochain plan seulement si des améliorations sont apportées par rapport à l'offre d'origine pour mieux prendre en compte la biodiversité. Il convient d'en mesurer les effets positifs.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Repréciser les résultats concernant la quantité de plastique recyclé. Tel qu'indiqué il semble qu'il y ait eu une régression (81%>33%)
- Dans le cas de l'action renaturation dont l'objectif est largement atteint, proposer un nouvel objectif ou réfléchir à propos de la pertinence d'intégrer cette action au sein du plan d'action. Etant partie intégrante de l'offre de l'entreprise, elle pourrait être réorientée afin d'être plus ambitieuse (avec l'intégration de zones de libre évolution dans les projets par exemple).
- Préciser les étapes intermédiaires de mise en œuvre et de suivi du plan d'action

IV. Synthèse des retours du jury

La validation de l'évaluation est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »*
- *Collège « ONG, fondations »*
- *Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».*

Cette validation vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite encourager l'entreprise à suivre sur la durée les effets réels sur la biodiversité de ses projets.

Le jury tient aussi à souligner la pertinence et l'importance de s'aligner avec les plans stratégiques biodiversité nationaux et/ou locaux dans le cadre de la conception des projets.